Informations de base

2025/0906(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Banque centrale européenne: nomination du vice-président du conseil de surveillance **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	LALUCQ Aurore (S&D)	19/01/2026
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/12/2025	Publication de la proposition législative	N10-0080/2025	
18/12/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/01/2026	Vote en commission		
30/01/2026	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0008/2026	
10/02/2026	Décision du Parlement	T10-0033/2026	Résumé
10/02/2026	Résultat du vote au parlement		
17/02/2026	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/02/2026	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/0906(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/10/04818

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE782.289	28/01/2026	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0008/2026	30/01/2026	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0033/2026	10/02/2026	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base législatif	N10-0080/2025	17/12/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2026/0416
JO OJ L 20.02.2026 Résumé

Banque centrale européenne: nomination du vice-président du conseil de surveillance

2025/0906(NLE) - 17/03/2026 - Acte final

Cette décision nomme Frank Elderson vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne pour un deuxième mandat.

Acte non législatif

Décision d'exécution (UE) 2026/416 du Conseil du 17 février 2026 relative à la nomination du vice-président du conseil de surveillance de la BCE.

Contenu

Frank Elderson est nommé vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne pour un deuxième mandat, couvrant la période du 24 février 2026 au 14 décembre 2028. Son premier mandat, qui avait débuté le 24 février 2021, a expiré le 23 février 2026. La prorogation aligne la fin de son mandat de vice-président sur l'expiration de son mandat de membre du directoire de la BCE, fixée au 14 décembre 2028.

Contexte procédural

La nomination est fondée sur le règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil, qui confère au Conseil le pouvoir de nommer le président et le vice-président du conseil de surveillance. Le conseil des gouverneurs de la BCE a proposé la prorogation le 17 décembre 2025, après avoir entendu le conseil de surveillance. La BCE a soumis la proposition au Parlement européen le même jour, et le Parlement européen l'a approuvée le 10 février 2026.

Entrée en vigueur

La décision entre en vigueur le jour de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, soit le 20 février 2026.

Ce résumé a été généré par une IA et révisé par un humain.

Banque centrale européenne: nomination du vice-président du conseil de surveillance

2025/0906(NLE) - 10/02/2026 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 434 voix pour, 169 contre et 44 abstentions, d'approuver la nomination de **Frank Elderson** en tant que vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne.

Le 22 février 2021, le Conseil a nommé Frank Elderson viceprésident du conseil de surveillance de la BCE pour une période de cinq ans à compter du 24 février 2021. Par lettre du 17 décembre 2025, la BCE a présenté au Parlement une proposition visant à prolonger le mandat de Frank Elderson en tant que vice-président du conseil de surveillance de la BCE, jusqu'à la fin de son mandat de membre du directoire de la BCE.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a évalué les qualifications du candidat proposé et a procédé, le 28 janvier 2026, à une audition du candidat proposé, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission.

Le règlement (UE) n° 1024/2013 dispose que les nominations au conseil de surveillance prévues par ce règlement «respectent le principe d'égalité entre hommes et femmes et tiennent compte de l'expérience et des qualifications». Le Parlement rappelle qu'il s'est engagé à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de haut niveau dans le domaine des services bancaires et financiers. Ainsi, tous les organes et institutions de l' Union et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes.